

# Haïti : enseignement privatisé, droit à l'éducation bafoué

1. Haïti sera examiné dans le cadre de la Revue Périodique Universelle le 7 novembre 2016. Ce rapport est une soumission de dix organisations examinant la réalisation du droit à l'éducation en Haïti, dans le contexte d'un système éducatif fortement privatisé, et où les acteurs privés sont également soutenus par les autorités publiques et les bailleurs de fonds internationaux à travers deux programmes problématiques, le programme « Éducation Pour Tous (EPT) » de la Banque Mondiale et sa déclinaison menée par le gouvernement, le « Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire » (PSUGO). Bien que la privatisation dans le secteur éducatif soit un phénomène mondial, menaçant le droit à l'éducation dans de nombreux pays,<sup>1</sup> ce rapport montre qu'Haïti en est une incarnation frappante illustrant le risque que ce phénomène pose pour la réalisation des droits de l'Homme.
2. La recherche pour ce rapport a été menée en partenariat et en consultation par les organisations signataires, notamment les organisations nationales haïtiennes, dont les informations, suggestions, et orientations, forment la trame de ce rapport.

## I. Cadre juridique du droit à l'éducation et des acteurs privés en Haïti

3. Le droit à l'éducation est garanti en Haïti par la Constitution Haïtienne de 1987, amendée en 2012, à l'article 22, qui est détaillé à l'article 32. Haïti a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) le 8 octobre 2013 et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE) le 8 Juin 1995. Cependant, les politiques publiques concernant l'éducation en Haïti sont basées sur un ensemble hétéroclite, mal connu ou utilisé de textes,<sup>2</sup> qui n'ont pas toujours force légale, ou ne sont pas utilisés.<sup>3</sup>
4. Plusieurs organisations, sur la base d'un travail similaire d'analyse des acteurs privés par rapport aux droits de l'Homme dans plus de dix autres pays et après avoir consulté des experts et chercheurs des domaines des droits de l'Homme et de l'éducation ainsi que des organisations de la société civile aux niveaux tant national que régional ou international,<sup>4</sup> et après avoir conduit des recherches sur la jurisprudence applicable et analysé le travail des juristes qualifiés (dont les

---

<sup>1</sup> <http://bit.ly/privatisationproject>.

<sup>2</sup> La loi sur l'ouverture et le contrôle des écoles publiques, datée du 11 Septembre 1947, n'a été utilisée par les pouvoirs publics que très récemment, de manière ponctuelle et irrégulière.

<sup>3</sup> Par exemple, la norme sur l'abolition des frais scolaires dans les établissements publics est une circulaire ministérielle. (MENFP, Circulaire Ministérielle C-11: 1424, 8 Août 2013.) Le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO, voir en dessus), qui est le programme éducatif le plus grand du pays, n'a aucune concrétisation légale.

<sup>4</sup> Voir généralement <http://globalinitiative-escr.org/advocacy/privatization-in-education-research-initiative/international-advocacy-on-privatization-in-education/>

rapports récents du Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation),<sup>5</sup> ont développé l'ébauche de cadre d'analyse ci-dessous. Celui-ci examine l'applicabilité des droits de l'Homme à la question du rôle des acteurs privés dans l'éducation, en se fondant plus particulièrement sur les art. 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et l'art. 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ce cadre d'analyse offre une appréciation de ces dispositions, qui protègent tant le droit à une éducation gratuite de qualité sans discrimination (art. 13.1 et 13.2 PIDESC ; art. 28 et 29.1 du CIDE) que la liberté (soumise à certaines conditions) des parents à choisir l'école de leur choix pour leurs enfants (art. 13.3 et 13.4 PIDESC ; art. 29.2 CIDE). Il reflète donc le droit tel qu'il existe, et qu'il s'applique en Haïti.

### **Acteurs privés et éducation : cadre d'analyse des droits de l'Homme**

Bien que les prestataires privés d'éducation devraient être autorisés, les Etats ont l'obligation de veiller à ce que la participation des acteurs privés dans le secteur éducatif :

1. Ne génère ni d'inégalités importantes dans l'accès à une éducation de qualité, ni de discriminations, de quelque nature qu'elles soient, et ne crée pas des ségrégations ou divisions dans l'éducation en particulier et au sein de la société plus généralement ;
2. Offre une véritable alternative, c'est-à-dire ne remplace pas, un système d'éducation gratuit soutenu par l'Etat, l'Etat ayant l'obligation d'offrir une éducation gratuite de qualité pour tous ;
3. Ne conduise pas à la marchandisation de l'éducation, dont l'objectif ne serait non plus le développement de la personnalité, des compétences et des capacités physiques et mentales de l'enfant (objectifs consacrés par le cadre des droits de l'Homme), mais la recherche de profits et l'atteinte de résultats mesurables ;
4. Maintienne les standards de qualité les plus élevés et soit régulée de manière adaptée, tant en droit que dans les faits, et en l'absence de corruption, notamment grâce à un personnel d'inspection suffisant, des mécanismes de responsabilité efficaces ; et
5. Soit le résultat d'un processus d'élaboration des politiques transparent et participatif, continue d'être soumis à un contrôle démocratique, et respecte les principes de transparence et de participation tels que définis dans le cadre des droits de l'Homme.

5. Le présent rapport étudie la situation en Haïti à la lumière du cadre d'analyse présenté ci-dessus, et en particulier au regard des principes 1 (discrimination), 2 (droit à une éducation gratuite de qualité), et 4 (régulation), pour lesquels l'analyse est développée dans la partie suivante.

## **II. Le système d'éducation privatisé en Haïti**

### **1. La situation actuelle**

6. Le système d'éducation primaire haïtien est divisé en trois cycles fondamentaux durant 9 ans en total, suivis pas quatre ans d'éducation secondaire (voir tableau ci-dessous).<sup>6</sup>

<sup>5</sup> Voir notamment A/69/402 (24 Septembre 2014) <http://bit.ly/1G9XHw9> ; A/HRC/29/30 (10 juin 2015) <http://bit.ly/1CsI569> ; et A/70/342 (26 août 2015) <http://bit.ly/1pJNWEA>.

<sup>6</sup> Les cycles offerts par les écoles varient, mais généralement la plupart des écoles primaires publiques et privées offrent les deux premiers, tandis que le 3<sup>ème</sup> est normalement offert dans les écoles secondaires. En conséquence,

	<b>Systeme Haïtien</b>	<b>Âge officiel<sup>7</sup></b>
3 <sup>ème</sup> cycle d'école fondamentale	9 <sup>ème</sup> année fondamentale	14 ans
	8 <sup>ème</sup> année fondamentale	13 ans
	7 <sup>ème</sup> année fondamentale	12 ans
2 <sup>ème</sup> cycle d'école fondamentale	6 <sup>ème</sup> année fondamentale	11 ans
	5 <sup>ème</sup> année fondamentale	10 ans
	4 <sup>ème</sup> année fondamentale	9 ans
1 <sup>ère</sup> cycle d'école fondamentale	3 <sup>ème</sup> année fondamentale	8 ans
	2 <sup>ème</sup> année fondamentale	7 ans
	1 <sup>ère</sup> année fondamentale	6 ans

7. Le nombre d'écoles privées par rapport au nombre d'écoles publiques est très élevé : avec 85% d'écoles, prenant en charge 75% des élèves,<sup>8</sup> le secteur non public occupe la plus grande partie du parc scolaire haïtien et la croissance des écoles privées est beaucoup plus importante que celle des écoles publiques.<sup>9</sup> Cependant, environ 30% de ces écoles sont subventionnées par les acteurs publics à travers plusieurs programmes de scolarisation, notamment, le PSUGO (Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire) et l'EPT (Education Pour Tous).<sup>10</sup>

---

le recensement scolaire 2010/2011 mené par le MENFP divise les écoles de cette manière. Dans le recensement scolaire 2013/2014, le 3<sup>ème</sup> cycle est comptabilisé dans le fondamentale comme catégorie séparée.

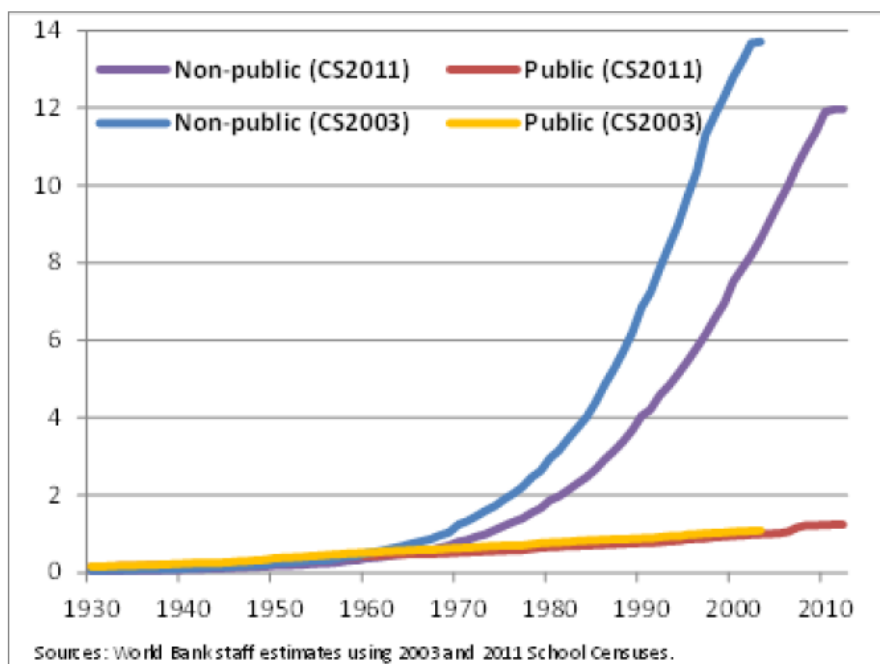
<sup>7</sup> Il faut noter que le phénomène des élèves sur-âgés est très important en Haïti (60.93% du total en 2011, selon le MENFP) et les élèves sont, en moyenne, 3-4 ans plus âgés que l'âge officiel indiqué. Voir Annexe 2.

<sup>8</sup> MENFP, Recensement des écoles 2013/2014 (résultats provisoires) ; Melissa Adelman, "Keeping Children in School and Improving Education Outcomes", in Banque Mondiale, *Republic of Haiti, Towards Greater Fiscal Sustainability and Equity: A Discussion of Public Finance*, June 29, 2015, p. 96-97.

<sup>9</sup> Melissa Adelman, "Keeping Children in School and Improving Education Outcomes", in Banque Mondiale, *Republic of Haiti, Towards Greater Fiscal Sustainability and Equity: A Discussion of Public Finance*, June 29, 2015, p. 97.

<sup>10</sup> MENFP, Recensement des écoles 2013/2014 (résultats provisoires), p. 5.

## Nombre d'Ecoles Publiques et Privées, 1930-2011 (en Milliers d'Ecoles)<sup>11</sup>



8. Selon les chiffres provisoires du recensement de 2013/2014, les écoles haïtiennes sont classifiées de la manière suivante :<sup>12</sup>

- **Publiques (16% des écoles fondamentales), dont :**
  - Laïques : financées et gérées par l'État au travers du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) (14%).
  - Communales : financées et gérées par la municipalité (1%).
  
- **Non-publiques (84% des écoles), dont :**
  - Communautaires : laïques, gérées par une communauté (15%).
  - Protestantes : gérées par une mission (16%) ou une association protestante indépendante (13%).
  - Presbytérales : gérées et financées par l'Église catholique, mais administrées de manière laïque dans la pédagogie (5%).
  - Congréganistes : financées par l'État pour les salaires des enseignants mais gérées par une congrégation religieuse catholique (1%).
  - Ecoles privées laïques : gérées par des particuliers, ou des petites entreprises (estimées officiellement à 30%)
  - Le reste des écoles non-publiques comprend essentiellement les écoles gérées par des ONGs (environ 5%).

9. Le phénomène le plus marquant du secteur éducatif haïtien est celui de la « borletisation », ce par quoi l'on comprend la croissance incontrôlée à partir des années 1970 des écoles privées à but

<sup>11</sup> Estimations de la Banque Mondiale d'après les recensements scolaires (CS) de 2003 et 2011 ; graphique tiré de Adelman, in Banque Mondiale, 29 Juin 2015, p. 97. Les différences entre les recensements reflètent les imperfections statistiques.

<sup>12</sup> Les données de cette section sont tirées du MENFP, Recensement scolaire 2013/14 (provisoire). Il faut noter que même si le nombre d'écoles privées au niveau fondamentale est de 13608, en cette même année, seulement 1299 avaient été accréditées, selon les données de la Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat (DAEPP), dépendante du MENFP. Les catégories ne sont pas homogènes, et peuvent présenter des écoles de qualités très différentes.

purement lucratif, sans structure ni régulation, avec des enseignants et directeurs sans formation et des infrastructures inadaptées (comptées parmi les écoles privées laïques).<sup>13</sup> En raison de la forte demande pour l'éducation et l'incapacité de l'Etat à y répondre, les écoles-informellement dénommées 'borlettes' demeurent encore très présentes.<sup>14</sup>

## 2. Soutien des autorités à l'enseignement privé

10. Louis-Juste Jean Anil a analysé que la place du secteur privé dans le système éducatif haïtien est en partie le résultat d'une politique de soutien de la part du gouvernement, notamment par la subvention faite au privé.<sup>15</sup> Comme relevé par une étude du REPT, les bailleurs ont mis la pression année 1980 sur le gouvernement haïtien pour « exiger de l'Etat qu'il réduise ses frais sociaux pour laisser davantage d'espace au secteur privé ». <sup>16</sup> Cela a amené dès 1995 des organisations comme l'UNNOH à questionner la « démission de l'Etat » .<sup>17</sup>
11. Durant les dix dernières années, le gouvernement a développé une politique de subventions aux écoles privées de grande ampleur, à travers notamment deux projets superposés : l'EPT et le PSUGO.
12. L'EPT, lancé en 2007, est un programme soutenu par la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, et le Partenariat Mondial pour l'Education, qui consiste principalement en une subvention des frais de scolarité des écoles privées par un paiement annuel de \$90 pour chaque enfant inscrit dans un établissement répertorié pour le programme par le gouvernement.<sup>18</sup> Le programme vise en priorité les écoles des communes les plus pauvres. Selon la Banque Mondiale, 216 252 enfants avaient bénéficié de la subvention des frais de scolarité en juin 2015.<sup>19</sup>
13. Le PSUGO a été lancé en 2011 par le gouvernement, avec pour but affiché la scolarisation d'un million et demie d'enfants, en prenant modèle sur l'EPT. Le PSUGO s'articule autour de quatre stratégies, à savoir (i) la prise en charge par l'état de toutes les dépenses éducatives dans les écoles primaires publiques aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles d'école fondamentale,<sup>20</sup> (ii) des subventions aux écoles privées ; (iii) la création et la construction de salles de classe publiques supplémentaires

---

<sup>13</sup> La *borlette* est un système de loterie informelle qui fut créé parallèlement à celui de l'État, destiné surtout aux familles pauvres. Cette loterie a historiquement fait l'objet de trucages et fraudes, mais demeure populaire dans le pays. D'abord clandestine, elle a été régularisée par le gouvernement de François Duvalier. Voir partie III.3 dans le présent rapport.

<sup>14</sup> Sylvie Croisy, *Haïti: école-borlette et réforme, une union possible*, 2012, p. 60-81.

<sup>15</sup> Louis-Juste Jean Anil, *De la crise de l'éducation à l'éducation en crise en Haïti*, Editions Imprimeur (Port-au-Prince, 2003), cité par Ilionor Louis, *Système éducatif haïtien et post-séisme : Une analyse du système éducatif haïtien avant et après le séisme du 12 janvier 2010*, REPT (Port-au-Prince, septembre 2009), p. 23.

<sup>16</sup> Ilionor Louis, *Système éducatif haïtien et post-séisme : Une analyse du système éducatif haïtien avant et après le séisme du 12 janvier 2010*, REPT (Port-au-Prince, septembre 2009), p. 22.

<sup>17</sup> Josué Mérielien, Jean Frito Charles, Norbert Stimphil, « S.O.S pour l'école haïtienne en péril et la valorisation du métier d'enseignement » Édition du Centre Haïtien de Productions Artistiques et Culturelles (CEHPAC) (1995).

<sup>18</sup> Seuls les enfants de 6-8 ans entrant en 1<sup>ère</sup> année de fondamentale ont été éligibles aux subventions.

<sup>19</sup> Banque Mondiale, *Implementation Status and Results, Haiti Education for all project Phase II*: [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/LCR/2012/03/20/F04EA08B023BE994852579C7004D075C/1\\_0/Rendered/PDF/P1241340ISR0Di020201201332252081652.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/LCR/2012/03/20/F04EA08B023BE994852579C7004D075C/1_0/Rendered/PDF/P1241340ISR0Di020201201332252081652.pdf)

<sup>20</sup> L'abolition des frais de scolarité dans le secteur public jusqu'au 6<sup>ème</sup> année de Fondamentale a été ordonnée en 2013 : MENFP, Circulaire Ministérielle C-11: 1424, 8 Août 2013.

et (iv) la mise en place de mécanismes de contrôle de la qualité des écoles.<sup>21</sup> Néanmoins, l'immense majorité des ressources (78%) a bénéficié aux écoles non-publiques, contre 5% pour les écoles publiques.

### Matrice des coûts pour les cinq années du projet PSUGO millions de gourdes et millions de \$ entre parenthèses<sup>22</sup>

Activités	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	Total	%
Dotation des écoles et du bureau de coordination du programme en ressources humaines qualifiées.	404 (10)	259 (6)	260 (6)	260 (6)	260 (6)	1 443 (36)	12%
Identification des écoles à scolariser dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite.	28 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	28 (1)	0%
Mise en place d'une base de données pour le PSUGO	15 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	15 (0)	0%
Renforcement du système d'information	0 (0)	12 (0)	21 (1)	20 (0)	200 (5)	253 (6)	2%
Subvention des enfants dans des écoles non publiques.	1 571 (39)	1 666 (41)	1 800 (44)	1 998 (49)	2 090 (52)	9 126 (225)	78%
Elimination des frais scolaires des enfants des écoles publiques.	0 (0)	96 (2)	150 (4)	155 (4)	162 (4)	563 (14)	5%
Audit des écoles inscrites dans le programme	0 (0)	25 (1)	25 (1)	25 (1)	26 (1)	101 (2)	1%
Renforcement du dispositif de coordination et de communication	0 (0)	43 (1)	26 (1)	24 (1)	20 (0)	113 (3)	1%
Suivi-évaluation du programme.	15 (0)	24 (1)	18 (0)	18 (0)	22 (1)	97 (2)	1%
Formation des maitres et Directeurs d'écoles, supervision scolaire	0 (0)	20 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	20 (0)	0%
Prise en charge des enfants des rues	0 (0)	10 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	10 (0)	0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 033 (50)</b>	<b>2 156 (53)</b>	<b>2 300 (57)</b>	<b>2 500 (62)</b>	<b>2 780 (69)</b>	<b>11 769 (291)</b>	<b>100%</b>

14. Selon les données du gouvernement, plus de 8 000 écoles ont reçu des subventions (voir tableaux ci-dessous).<sup>23</sup>

<sup>21</sup> MENFP, Présentation à la Banque Mondiale du PSUGO, [en ligne] accessible à :

[\h](http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:GjOywLV65Vkj:siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/ppt_Haiti_Ministry_of_Education_Feb.28.pdf+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=fr)

<sup>22</sup> Source : Copié de : MENFP, Programme d'interventions prioritaires en éducation (PIPE) 2013-2016 (Port-au-Prince, Décembre 2013), p. 32.

<sup>23</sup> Les données, pourtant, ne sont pas aussi fiables qu'elles le semblent. Elles sont tirées non des enquêtes d'échelle menées par le gouvernement, mais de relations contractuelles entre le MENFP et les écoles privées. Dans un contexte où un grand nombre d'écoles privées à but lucratif et de mauvaise qualité prospèrent, et où la capacité institutionnelle est faible, les risques de fraude et de financer une éducation de mauvaise qualité, sont clairs. Voir partie III.3 dans le présent rapport : MENFP, Liste de virements PSUGO par établissement, [http://menfp.gouv.ht/Virements par %C3%A9cole.htm](http://menfp.gouv.ht/Virements_par_%C3%A9cole.htm).

**HAÏTI: ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE SCOLARISATION  
UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO) SELON LE NOMBRE ET TYPE D'ÉCOLE,  
ET SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES, 2011-2012 ET 2012-2013**

	Écoles					
	Nombre d'écoles		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des écoles par type (en pourcentages)		
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	
Publiques	2 413	2 418	0,2	24,5		24,5
Non publiques	7 452	8 292	11,3	75,5		75,5
<b>Total</b>	<b>9 865</b>	<b>10 710</b>	<b>8,6</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>

	Élèves						
	Nombre d'élèves		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des élèves par type d'école (en pourcentages)		Nombre moyen d'élèves par école	
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	2012	2013
Publiques	651 455	652 852	0,2	63,8	46,7	270,0	270,0
Non publiques	369 689	746 321	101,9	36,2	53,3	49,6	90,0
<b>Total</b>	<b>1 021 144</b>	<b>1 399 173</b>	<b>37,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>103,5</b>	<b>130,6</b>

Source: Cellule de coordination du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (CCP) et Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle (MENFP), *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Bilan annuel. Exercice 2012-2013*, Port-au-Prince, 2013.

24

<sup>24</sup> Source : Nathalie Lamaute-Brisson, *Promotion et protection sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti*, 2015, pages 42-43.



**HAÏTI: ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE SCOLARISATION  
UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO) SELON LE NOMBRE D'ÉCOLES  
ET LE NOMBRE D'ÉLÈVES, ET SELON LE GROUPE CIBLE DU PROGRAMME, 2011-2012 ET 2012-2013**

Groupe cible	Écoles					
	Nombre d'écoles		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des écoles par groupe (en pourcentages)		
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	
A	1 223	1 234	0,9	12,4		11,5
B	5 560	6 014	8,2	56,4		56,2
C	1 624	1 628	0,2	16,5		15,2
D	578	930	60,9	5,9		8,7
E	666	673	1,1	6,8		6,3
F	214	231	7,9	2,2		2,2
Total	9 865	10 710	8,6	100,0		100,0

Groupe cible	Élèves						
	Nombre d'élèves		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des élèves par groupe (en pourcentages)		Nombre moyen d'élèves par école	
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	2012	2013
A	156 784	157 157	0,2	15,4	11,2	128,2	127,4
B	211 143	508 813	141,0	20,7	36,4	38,0	84,6
C	536 706	537 725	0,2	52,6	38,4	330,5	330,3
D	75 389	150 448	99,6	7,4	10,8	130,4	161,8
E	33 196	36 967	11,4	3,3	2,6	49,8	54,9
F	7 926	8 063	1,7	0,8	0,6	37,0	34,9
Total	1 021 144	1 399 173	37,0	100,0	100,0	103,5	130,6

Source: Cellule de coordination du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (CCP) et Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle (MENFP), *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Bilan annuel. Exercice 2012-2013*, Port-au-Prince, 2013.

Note: A= Garçons et filles de 6 à 12 ans scolarisés dans 8 des 10 départements du pays (à l'exclusion de l'Ouest et de l'Artibonite). B= Garçons et filles scolarisés en première et deuxième années d'école fondamentale dans les établissements scolaires non-publics des départements de l'Ouest et l'Artibonite. C= Garçons et filles scolarisés dans les écoles publiques (l'apport financier de la famille est supprimé). D= Garçons et filles scolarisés dans les écoles situées dans des quartiers défavorisés de la première à la sixième année du cycle primaire. E= Garçons et filles bénéficiaires de la subvention réservée aux députés. F= Garçons et filles bénéficiaires de la subvention réservée aux sénateurs.

25

15. Le PSUGO est un programme de subventions destiné aux écoles privées similaire à l'EPT, à la différence près que le PSUGO se veut sept fois plus ambitieux que l'EPT et qu'il est dépourvu des garanties de fonctionnement mises en place pour ce dernier,<sup>26</sup> en particulier l'exigence d'enregistrement des écoles dans le programme.
16. De plus, après le tremblement de terre, la hiérarchie des priorités s'est vue modifiée et l'éducation a perdu de son importance dans le projet de reconstruction du pays vis-à-vis d'autres secteurs ayant des besoins considérés plus urgents, avec comme résultat la réduction des fonds publics alloués au financement de l'éducation publique.<sup>27</sup> Ce phénomène a été exacerbé par la présence de partenaires internationaux qui ont, d'un côté, porté leur attention et leurs fonds, vers d'autres 'priorités de développement' que l'éducation après le tremblement de terre (voir graphique ci-dessous), et de l'autre ont mis en place des programmes de reconstruction en matière d'éducation

<sup>25</sup> Ibid.

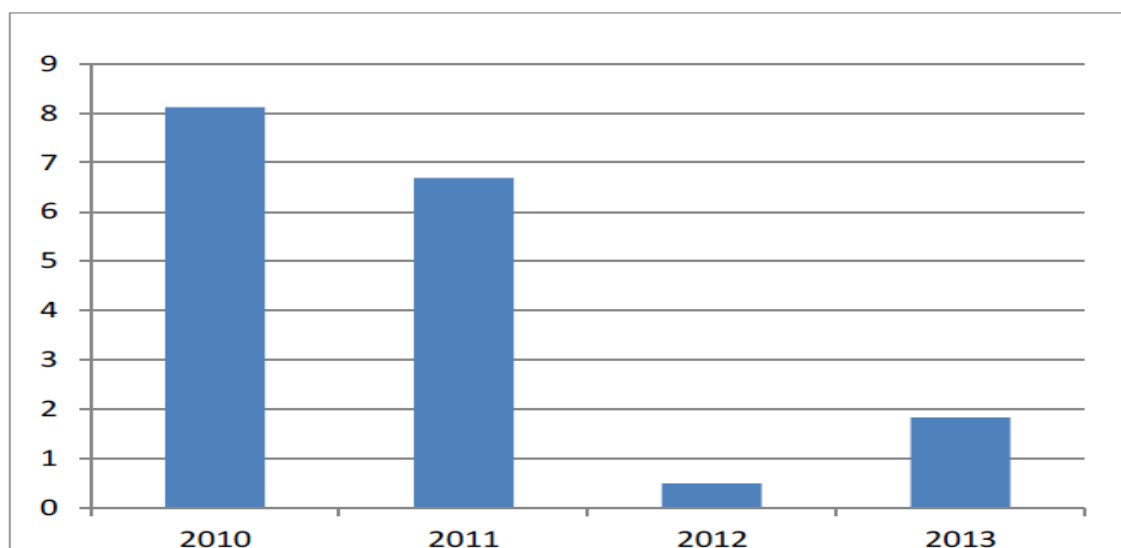
<sup>26</sup> Notamment, l'exigence d'enregistrement des écoles dans le programme et auprès du gouvernement et la supervision des organisations embauchées pour la vérification du déroulement correcte du programme.

<sup>27</sup> UNICEF, *Dessine-moi une école: (Re)construire les écoles d'Haïti*, 2011, p. 14.



sans forcément se préoccuper des réalités et besoins du terrain, voire avec un esprit purement mercantile. Négligé de part et d'autre le système éducatif en a beaucoup souffert.<sup>28</sup>

### Financement du secteur éducatif provenant de donateurs 2010-2013, en Milliards de Gourdes<sup>29</sup>



17. Bien que le gouvernement ait mis en place des programmes pour tenter d'améliorer l'accès à l'école publique (voir partie III.2) et réguler l'enseignement privé (voir partie III.3), ces programmes sont minimes par rapport aux mesures prises pour soutenir et développer l'enseignement privé, malgré la domination actuelle de celui-ci.
18. D'autre part, comme détaillé ci-dessous, les amendements de 2012 de l'article 32 de la Constitution Haïtienne de 1987, qui elle-même protégeait l'enseignement privé, consacre pleinement l'enseignement privé. Les objectifs de l'éducation tels que reconnus par l'article 29 de la CIDE et par le Comité relatif aux droits de l'enfant<sup>30</sup> ont ainsi été rayés des provisions constitutionnelles en 2012. Le caractère obligatoire de l'enseignement fondamentale, pourtant une composante essentielle du droit à l'éducation,<sup>31</sup> a aussi été affaibli, la provision constitutionnelle disposant de sanctions pour tout manquement ayant elle aussi été supprimée.<sup>32</sup>

<sup>28</sup> Adelman, p. 94.

<sup>29</sup> Source : copié d'estimations de la Banque mondiale d'après des données du Ministère des finances (graphique tiré de Adelman 2015, p. 98)

<sup>30</sup> Comité relative aux droits de l'enfant, Observation générale No. 1, Les buts de l'éducation, (Vingt-sixième session 2003), U.N. Doc. CRC/GC/2001/1 (2001)

<sup>31</sup> Art. 13(2)(a) PIDESC.

<sup>32</sup> Article 32.2 de la Constitution Haïtienne de 1987, amendée en 2012.

### Articles clés de la constitution haïtienne protégeant le droit à l'éducation, et évolution entre 1987 et 2012 consacrant cette protection (parties clés en rouge)

**Article 32 (1987)** : ~~L'État garantit le droit à l'éducation. Il veille à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population.~~

**Article 32 (2012)** : L'État garantit le droit à l'éducation. *L'enseignement est libre à tous les degrés. Cette liberté s'exerce sous le contrôle de l'État.*

**Article 32.2 (inchangé)** : La première charge de l'État et des collectivités territoriales est la scolarisation massive, seule capable de permettre le développement du pays. *L'État encourage et facilite l'initiative privée en ce domaine.*

**Article 32.3 (1987)** : L'enseignement primaire est obligatoire ~~sous peine de sanctions à déterminer par la loi. [...]~~

**Article 32.3 (2012)** : L'enseignement fondamental est obligatoire. [...]

**Article 32.9 (inchangé)** : L'État et les collectivités territoriales ont pour devoir de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'intensifier la campagne d'alphabétisation des masses. *Ils encouragent toutes les initiatives privées tendant à cette fin.*

19. Ainsi, un problème majeur de la stratégie des gouvernements successifs, qui a, *de facto* soutenu le *status quo* autour du rôle de l'enseignement privé, est l'absence de vision au long-terme.<sup>33</sup> Aucun programme n'existe par exemple pour la période post-2016. Les programmes institués, notamment ceux soutenant le privé, ne sont que des solutions de court-terme, des ajustements par à-coups ayant pour objectif d'avoir des résultats immédiats, sans répondre aux problèmes structurels auxquels le système éducatif fait face.

## III. Impact du système d'éducation privatisé sur la réalisation du droit à l'éducation en Haïti

### 1. Discriminations structurelles et ségrégations socio-économiques

20. Au premier abord, il semble qu'Haïti ait accompli des progrès importants dans l'accès à l'éducation ces dernières années. Ainsi, le taux de scolarisation est passé de 60% en 2003<sup>34</sup> à 76% en 2007.<sup>35</sup> Mais cette amélioration du taux de scolarisation en Haïti s'est traduite de manière fortement inégale entre les différents secteurs de la population, et a surtout bénéficié aux groupes les plus favorisés. Pendant qu'on constate un progrès de 17.8% dans le taux de scolarisation du quintile le plus riche de la population et de 26.5% pour les couches moyennes, le quintile le plus pauvre ne progresse guère que de 11.5% dans la période 2007-12.<sup>36</sup> Ainsi, les politiques d'accès à l'éducation n'ont pas été un catalyseur d'égalité des chances comme espéré, mais au contraire, ont participé à renforcer les inégalités préexistantes.

<sup>33</sup> CEPALC, *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie*, LC/MEX/R.879, 12 août 2005, p. 61.

<sup>34</sup> IHSI, *Enquête des Conditions de vie en Haïti (ECVH)*, 2003, p. 114.

<sup>35</sup> IHSI, *Enquête d'emploi et économie informelle (EEEI)*, 2007, p. 24.

<sup>36</sup> IHSI, *L'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale du séisme*, 2014, p. 60. Néanmoins, deux autres enquêtes de 2012 (Enquête de Mortalité, Morbidité et Utilisation de services (EMMUS V) de 2012 et IHSI, *Enquête des Conditions de Vie des Ménages après le Séisme (ECVMAS)* de 2012) indiquent des taux de scolarisation de 77% et 82% respectivement, ce qui indiquerait en fait que les progrès des 20 dernières années ralentissent ou stagnent.

## Évolution des indicateurs en éducation en Haïti, 2005-2012<sup>37</sup>

	Taux net de fréquentation scolaire (2005)	Taux net de fréquentation scolaire (2012)	Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental C1-C2 Agés 15-24 (2005)	Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental C1-C2 Agés 15-24 (2012)
Quintile le plus bas	29.5%	65.5%	16%	25%
Quintile 2	40.3%	71.7%	34%	41%
Quintile moyen	52.2%	79.5%	48%	61%
Quintile 4	64.1%	86.7%	69%	73%
Quintile le plus haut	74.5%	92%	83%	86%
Pop. rurale	41.8%	72.7%	41%	47%
Pop. urbaine (hors Port-au-Prince)	63.1%	86.8%	73%	76%
Pop. métropolitaine	67.3%	86.3%	70%	71%
Ensemble	49.6%	77.2%	56%	60%

21. L'une des raisons de ces inégalités est liée aux frais d'inscriptions, dont l'augmentation constante des coûts affecte principalement les ménages les plus pauvres. Selon 62% des ménages, ces coûts trop élevés et autres obstacles financiers constituent la raison principale de la non-scolarisation des enfants âgés entre 3 et 16 ans.<sup>38</sup> Par ailleurs, les ménages haïtiens ont répondu à plus de 90% n'avoir pas ou à peine les moyens suffisants pour satisfaire leurs besoins, mettant ainsi en péril la scolarisation des enfants.<sup>39</sup>
22. La prédominance d'un système éducatif dominé par le secteur privé et non gratuit rend ainsi l'accès à l'éducation primaire plus difficile pour les populations défavorisées, dans un pays où 58.5% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et 23.8% sous le seuil de pauvreté extrême (soit 82HTG/\$2 et 41HTG/\$1 par jour respectivement).<sup>40</sup> De plus, du fait de l'histoire haïtienne, la présence du secteur éducatif publique est beaucoup plus faible dans les milieux ruraux. C'est pour cela que 50% de la totalité des écoles du pays sont à la fois privées, payantes et concentrées en milieu rural.<sup>41</sup> Or, la pauvreté est concentrée dans les milieux ruraux.

<sup>37</sup> Source : EMMUS 2005 et EMMUS 2012 ; UNESCO, World Inequality Database on Education (WIDE) [en ligne] accessible à : <http://www.education-inequalities.org>.

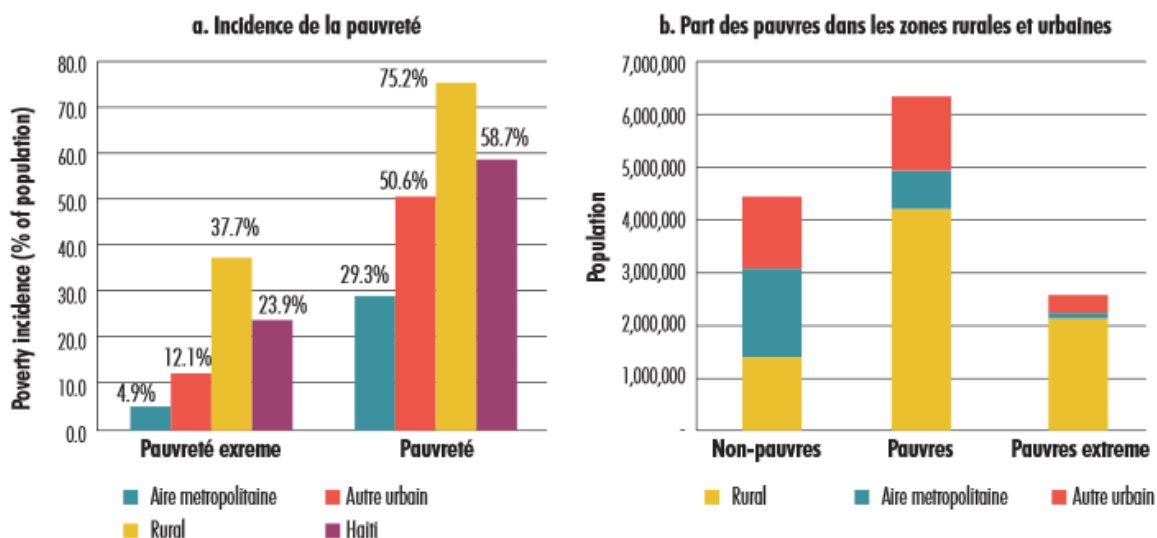
<sup>38</sup> ECVMAS, 2012, p. 51

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Banque Mondiale, ONPES, *Pauvreté à Haïti: Éléments méthodologiques*, Juillet 2014.

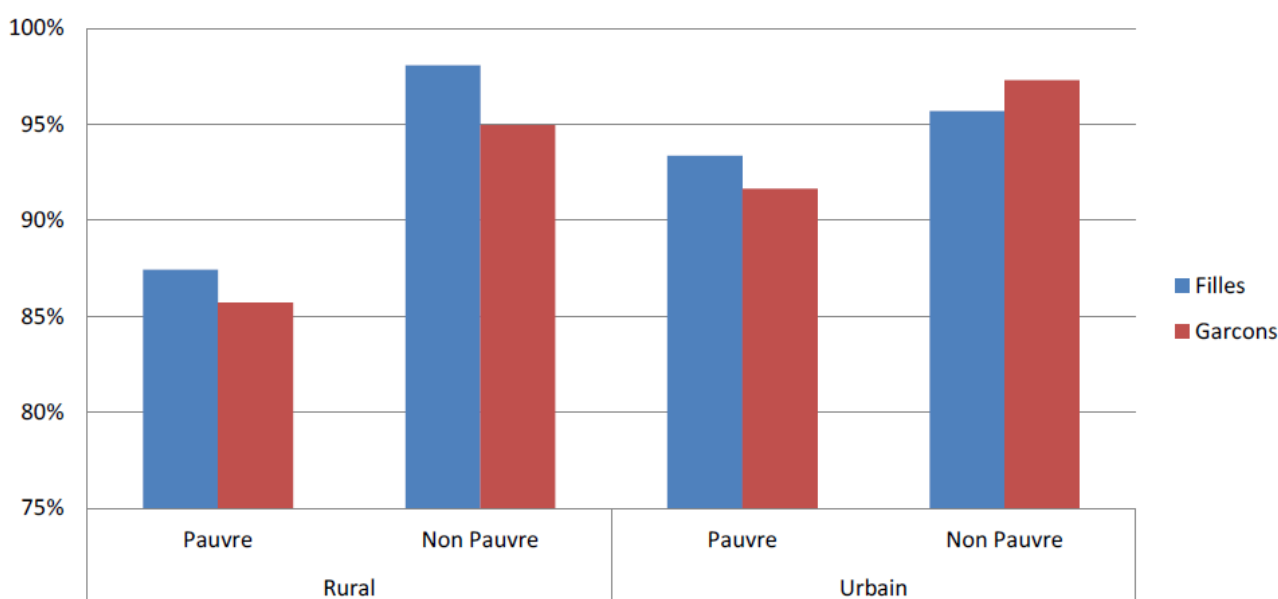
<sup>41</sup> MENFP, Recensement des écoles 2013/2014 (résultats provisoires).

## Taux (en % de la population) et chiffres absolus de pauvreté, divisé par zones rurales et urbaines<sup>42</sup>



23. Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, le système éducatif crée ou perpétue donc des inégalités tant socio-économiques que spatiales.

## Pourcentage d'enfants (6 - 14 ans) actuellement scolarisés selon le statut économique<sup>43</sup>



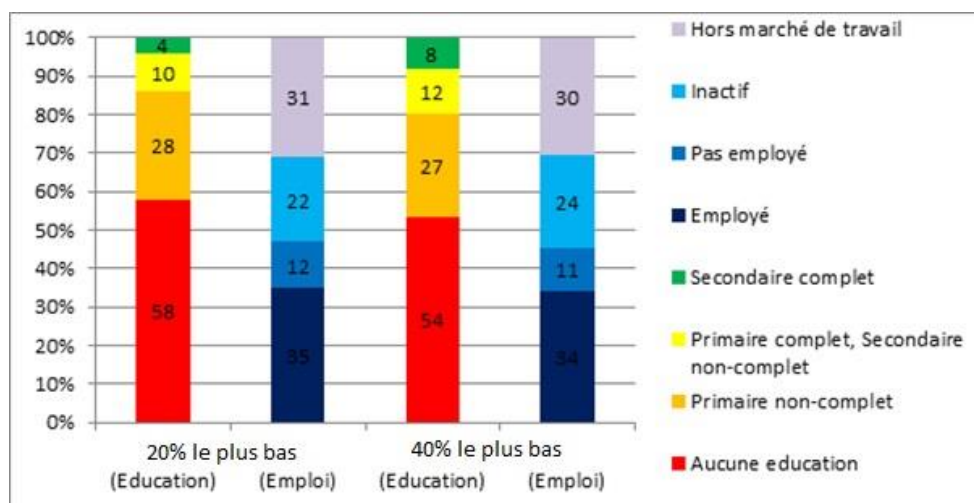
24. Ces inégalités d'accès à une éducation sont, vice-versa un facteur important de pauvreté. Avoir un niveau d'éducation insuffisant est un facteur plus déterminant que d'être employé, par exemple, pour sortir de la pauvreté. Parmi les 20% de la population haïtienne qui sont les plus

<sup>42</sup> Source : Banque Mondiale, *Pauvreté et inclusion sociale en Haïti : gains sociaux à petits pas*, 2014, p. 4, données issues de ECVMAS 2012.

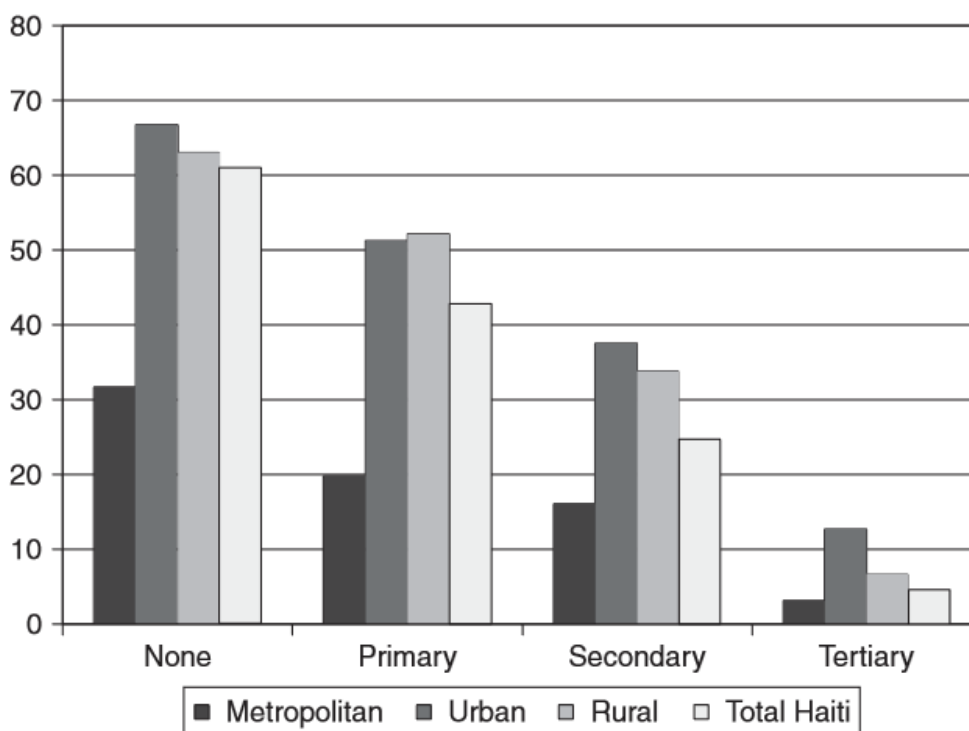
<sup>43</sup> Source : Présentation de la Banque Mondiale, sur la base de l'étude sur la pauvreté, document disponible avec les auteurs (Mai 2014).

défavorisés, 86% ne sont jamais allés à l'école ou n'ont pas terminé l'école primaire ; le taux de personnes sans emploi dans la même tranche de population est de 65%.

### Composition des quintiles les plus pauvres selon niveau d'éducation atteint et selon situation économique<sup>44</sup>



### Taux de pauvreté et taux d'achèvement du cycle scolaire en Haïti, 2011<sup>45</sup>



25. Par conséquent, le système éducatif tel qu'il est organisé en Haïti, marqué notamment par l'absence d'un système éducatif gratuit et accessible pour tous, est la cause d'une importante ségrégation socio-économique structurelle, affectant une bonne part de la population. En l'absence de politiques de long terme qui adressent les problèmes les plus importants d'accès à l'école pour les plus pauvres, la situation actuelle est condamnée à se perpétuer. En l'état, les

<sup>44</sup> Source : ECVMAS 2012.

<sup>45</sup> Source: Banque Mondiale, 2007.

politiques actuelles de soutien au privé n'ont pas répondu aux inégalités en Haïti, mais au contraire, les renforcent.

## 2. Le droit à une éducation gratuite et obligatoire de qualité

26. Le droit à une éducation gratuite obligatoire et de qualité fait face à plusieurs défis. Le premier est une infrastructure publique largement insuffisante pour répondre à la demande. Le système éducatif public n'a la capacité de servir que 25% des enfants en âge d'être scolarisés.<sup>46</sup> Cette situation a été renforcée après le tremblement de terre de 2010, au cours duquel 77% des infrastructures publiques des régions affectées ont été détruites.<sup>47</sup> Le coût des destructions a été estimé à \$434M, avec un besoin de \$600M pour la reconstruction d'écoles.<sup>48</sup> Pourtant, aucun plan national n'existe régissant la construction de nouvelles écoles, qui se fait « au hasard, sans planification ou stratégie définie ».<sup>49</sup>
27. En conséquence, selon le MENFP, en mai 2014, c'étaient 60 sections communales qui étaient dépourvues d'écoles publiques,<sup>50</sup> qui se concentrent dans les villes au détriment des zones rurales.<sup>51</sup> Le gouvernement a de plus porté son attention à la reconstruction des hôpitaux, ministères et infrastructures routières, délaissant la construction de nouvelles écoles publiques.<sup>52</sup>

### Domages et Pertes Causés par le Tremblement de Terre de 2010, en Millions de Dollars<sup>53</sup>

Thèmes/ Sous-thèmes	Domages US\$ (million)			Pertes US\$ (million)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
<b>Environnement &amp; Gestion des Risques et des Désastres</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>321,4</b>	<b>175</b>	<b>496,4</b>
<b>Secteurs sociaux</b>	<b>153,8</b>	<b>522,4</b>	<b>676,4</b>	<b>197,8</b>	<b>500,6</b>	<b>698,3</b>
Eau et assainissement	20,9	13,1	34	8,4	193,0	201,4
Santé	94,7	101,7	196,4	187,7	86,1	273,7
Éducation	38,2	395,6	434	1,7	41,5	43,2

<sup>46</sup> SIPA, *The Haitian Diaspora and Education Reform in Haiti: Challenges and Recommendations*, p. 12; Banque Mondiale, *Haiti: Options and Opportunities for Inclusive Growth*, 2006; MENFP, Recensement Scolaire 2013/2014.

<sup>47</sup> MENFP, Plan Opérationnel 2010-2015, vers la Refondation du Système Éducatif Haïtien : des Recommandations de la Commission Présidentielle Éducation et Formation, Août 2010.

<sup>48</sup> Equipe conjointe d'Évaluation des Besoins Après Désastres (PDNA), *Haïti : Résumé du PDNA du tremblement de terre- Evaluation sectorielle de dommages, des pertes et des besoins*, 2010, p. 9.

<sup>49</sup> UNICEF, 2011, p. 41.

<sup>50</sup> MENFP- DPCE, Mai 2014. Voir Annexe 1.

<sup>51</sup> *Ibid.* ; CUE, p. 40.

<sup>52</sup> UNICEF, 2011, p. 83 ; *AlterPresse*, « Le budget national 2015-2016, non conforme aux objectifs de développement national, selon des associations » [en ligne], 6 octobre 2015, accessible à l'adresse : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article18957#.VsYFbLQrLIV> (vu le 17 février 2016).

<sup>53</sup> Source : PDNA, 2010, p. 7.



## Estimation des Besoins Financiers pour la Réhabilitation du Secteur Educatif Suivant le Tremblement de Terre de 2010, en Millions de Dollars<sup>54</sup>

<b>Education</b>	<b>Total Education</b>	<b>600.1</b>
	Reconstruction d'écoles	329.9
	Réparation d'écoles	189.2
	Matériel d'éducation, fournitures	81.0

28. Quelques efforts ont été tentés pour remédier à ce problème. L'UNICEF a par exemple financé la construction de 193 écoles.<sup>55</sup> Le gouvernement a également affiché des intentions positives : le Plan Opérationnel (PO)<sup>56</sup> avait pour objectif la construction de 3500 nouvelles salles de classe,<sup>57</sup> et le PSUGO prévoyait le transfert de responsabilités aux autorités publiques de 500 écoles.<sup>58</sup> Mais aucun de ces objectifs n'a été atteint.<sup>59</sup>
29. L'éducation publique doit aussi faire face à des conditions d'enseignement souvent inadéquates, phénomène qui s'est considérablement accentué après le tremblement de terre.<sup>60</sup> Les infrastructures sont parfois inexistantes.<sup>61</sup> Non seulement les élèves n'ont pas assez de fournitures scolaires,<sup>62</sup> mais les écoles sont souvent débordées, certaines classes fondamentales, prévues pour une trentaine d'enfants, accueillant parfois plus de 100 élèves.<sup>63</sup>
30. D'autre part, le système éducatif public doit traiter avec à un manque d'enseignants qualifiés. En 2010, seuls un peu plus de 11% des professeurs enseignant dans le primaire public avaient les qualifications requises pour enseigner à ce niveau (voir graphique ci-dessous), et la moitié n'ont pas de formation de base.<sup>64</sup> Les formations offertes aux enseignants pour compléter leurs

<sup>54</sup> Source : PDNA, 2010, p. 8.

<sup>55</sup> Bien que ces écoles soient semi-permanentes à l'origine, l'UNICEF s'est engagé à ce qu'elles deviennent permanentes. Voir UNICEF, « 5 ans après le séisme: des progrès significatifs pour les enfants », [en ligne], 31 août 2015, accessible à l'adresse : <https://www.unicef.fr/article/haïti-5-ans-apres-le-seisme-des-progres-significatifs-pour-les-enfants> (vu le 17 février 2016).

<sup>56</sup> Le PO est un plan gouvernemental qui vise la 'refonte' du système scolaire haïtien d'après neuf grands axes de la politique de l'éducation nationale : 1° la gouvernance, 2° le curriculum et les programmes, 3° la formation et le perfectionnement, 4° la petite enfance, 5° l'obligation et la gratuité scolaire, 6° l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, 7° l'enseignement supérieur, 8° l'éducation spéciale et 9° l'alphabétisation. Voir MENFP, Plan Opérationnel 2010-2015 (n 31)

<sup>57</sup> CUE, p. 42.

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> D'après le MENFP, seules 329 écoles auraient été construites dans le cadre du PSUGO, voir *AlterPresse*, "Le PSUGO, une menace à l'enseignement en Haïti ? ", 16 juillet 2014, accessible à l'adresse : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16732#.VvhnedJ97IU> (vu le 28 février 2016). La Banque inter américaine de développement avait aussi prévu la construction de près de 90 écoles, mais moins de 10% des écoles ont été construites, voir Entretien avec un Représentant du MENFP.

<sup>60</sup> UNICEF, 2011, p. 83

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 41-42 ; Selon le Recensement Scolaire 2011/2012, seulement 64% des écoles publiques bénéficient d'une cantine, 65.5% sont placées dans un bâtiment construit pour être une école, 33.6% ont de l'eau, 9.77% ont électricité, 9% ont une bibliothèque, 11.7% ont toilette hygiénique, et 23% ont une infirmerie/trousse d'urgence.

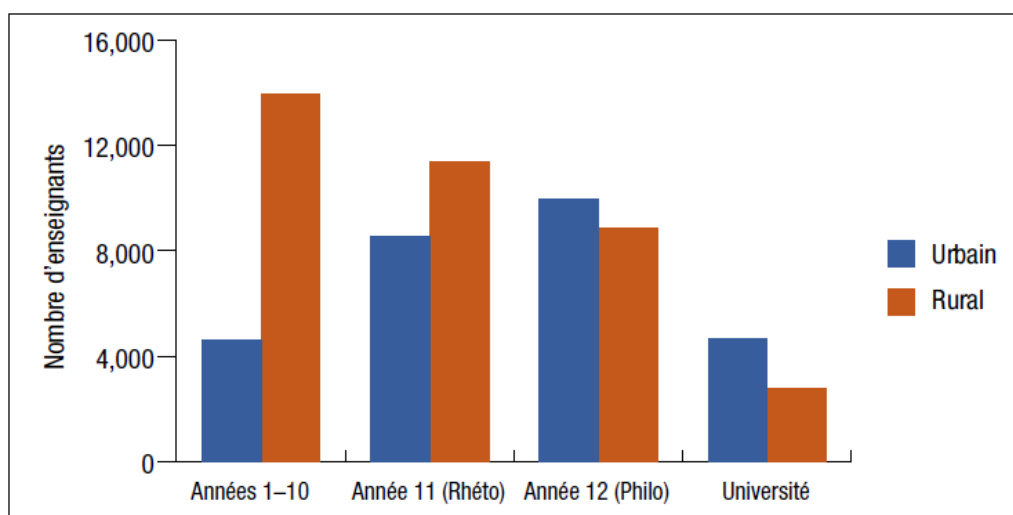
<sup>62</sup> Association Enfants-Soleil, *Cycles scolaires et enseignement en Haïti* [en ligne], 13 janvier 2016, accessible à l'adresse : Centre de Recherche et d'Action pour le Développement (CRAD), *Analyse thématique des politiques éducatives et des priorités des autorités étatiques en la matière*, Juin 2014, p. 44.

<sup>63</sup> UNICEF, 2011, p. 34 ; CRAD, p. 42.

<sup>64</sup> Groupe de Travail sur l'Education et la Formation (GTAF), *Pour un Pacte national sur l'Education en Haïti*, août 2010.

connaissances ne sont pas adaptées à leurs besoins et peu efficaces.<sup>65</sup> La sous-qualification des enseignants est l'un des plus gros problèmes auxquels l'éducation publique fait face.<sup>66</sup>

### Enseignants selon le niveau d'éducation<sup>67</sup>



31. Cette situation est en partie due à la « fuite des cerveaux » : en effet, 85% des haïtiens avec un diplôme universitaire vivaient à l'étranger en 2014.<sup>68</sup> La situation économique et financière des enseignants (voir plus bas) les pousse à quitter le pays où à travailler dans un autre secteur,<sup>69</sup> ou à enseigner dans des écoles gérées par des ONG internationales offrant un meilleur salaire.<sup>70</sup>
32. Le salaire des enseignants du secteur public est très faible et stagnant (leur salaire moyen est d'environ \$234 par mois)<sup>71</sup>, dans le contexte d'une forte inflation des prix de consommation, et ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.<sup>72</sup> De plus, l'insécurité en termes de salaire est grande, les enseignants n'étant parfois pas payés des mois entiers. Ceci a pour conséquence un fort absentéisme et une faible motivation de la part des professeurs de l'école publique.<sup>73</sup> Les réformes promettant d'augmenter les salaires de base des enseignants n'ont toujours pas été

<sup>65</sup> CUE, p. 38.

<sup>66</sup> Luzicourt et Gulbrandson, 2010

<sup>67</sup> Source : MENFP/DCPE, 2012.

<sup>68</sup> Schiff et Calgar, *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, 2005.

<sup>69</sup> Josué MERILIEN, Jean Frito CHARLES, Norbert STIMPHIL, « S.O.S. pour l'école haïtienne en péril et la valorisation du métier d'enseignement » [en ligne], accessible à l'adresse : <http://www.potomitan.info/vedrine/coneh.html> (vu le 31 mars 2016).

<sup>70</sup> Brendan McNULTY, « The Education of Poverty : Rebuilding Haiti's School System After Its « Total Collapse » », in *The Fletcher Forum of World Affairs*, Vol. 35, N°1, Hiver 2011, p. 113.

<sup>71</sup> Selon les syndicats enseignants. Il serait d'environ \$205 (11'000 gourdes) selon *AlterPresse*, « Les syndicats d'enseignants rejettent la demande de trêve du MENFP », 28 janvier 2015, accessible à l'adresse : <http://www.alterpresse.org/spip.php?article17659#.VsYXubQrLIU> (vu le 17 février 2016).

<sup>72</sup> *Ibid.* cette situation force souvent les enseignants à suppléer leurs salaires avec un deuxième emploi.

<sup>73</sup> Rapport OMD pour Haïti, 2013, p. 82 ; MENFP, « Vers la revalorisation des écoles publiques », 2013, accessible à l'adresse : <http://menfp.gouv.ht/Gestiondes%C3%A9tablissements.html> (vu le 17 février 2016)

mises en œuvre.<sup>74</sup> En conséquence, la qualité de l'enseignement reçu dans l'école publique est limitée par la qualification des enseignants.<sup>75</sup>

33. La faiblesse de qualité de l'enseignement public se reflète dans le faible taux d'accomplissement du cursus scolaire (seuls 60% des enfants complètent tout le cursus scolaire primaire, et moins de 30% finissent leur éducation secondaire)<sup>76</sup>, et un fort pourcentage d'élèves sur-âgés (43% des effectifs des deux premiers cycles du fondamental étaient sur-âgés en 2011)<sup>77</sup>. La faible qualité de l'enseignement, qui ne permet pas aux enfants d'obtenir des résultats suffisants aux examens de fin d'année pour passer à la classe supérieure,<sup>78</sup> est à l'origine de nombreux redoublements : 18% des élèves de l'enseignement public redoublent<sup>79</sup>. De plus, le temps consacré à l'apprentissage est l'un des plus bas au monde,<sup>80</sup> en raison du faible temps d'enseignement, des problèmes logistiques et du fort absentéisme des professeurs, réduisant d'autant plus la qualité de l'éducation.
34. Récemment, après des années d'indifférence, le gouvernement haïtien a adopté des politiques pour améliorer l'enseignement public. En 2013, les frais de scolarité pour les 6 premières années d'école fondamentale ont été éliminés pour les écoles publiques. Mais la gratuité n'est pas complète : les frais pour le 3<sup>ème</sup> cycle fondamental, bien que *relativement* bas (400 gourdes/ \$6.5 par an) existent toujours, de même que les frais d'examen d'Etat.<sup>81</sup> D'autres dépenses, comme les manuels scolaires ou l'uniforme obligatoire, ne sont soit que partiellement subventionnées soit pas couvertes par l'Etat.<sup>82</sup>
35. Néanmoins, la gratuité théorique instaurée par la suppression des frais de scolarité ne se vérifie pas dans la pratique.<sup>83</sup> L'éducation publique peut en effet être coûteuse, et au moins 10% des dépenses d'un ménage sont dédiées à l'éducation,<sup>84</sup> voire jusqu'à 50% selon l'expérience de certaines associations. Les familles doivent par exemple payer elles-mêmes les manuels scolaires, le transport, la nourriture ou encore les uniformes obligatoires (voir graphique ci-dessous)<sup>85</sup>. Elles doivent également payer des frais supplémentaires, qui s'élevaient en juillet 2015 à 1375 gourdes / \$23 par mois, contre 1036 gourdes / \$16 en 2011.<sup>86</sup> comme les frais d'administration

---

<sup>74</sup> CRAD, p. 43 ; *Haiti Press Network*, "La plateforme des syndicats enseignants vont reprendre la mobilisation », 16 avril 2015, accessible à l'adresse : <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/15637-haiti-education-la-plateforme-des-syndicats-enseignants-entend-reprendre-les-mobilisations> (vu le 17 février 2016).

<sup>75</sup> McNulty, 2011, p. 116.

<sup>76</sup> MENFP, Programme d'Interventions Prioritaires (PIPE), Haïti 2013-2016 ; Adelman, p. 94-95. C'est l'un des taux les plus bas de la région, voir PNUD, *Rapport sur le développement humain 2014*.

<sup>77</sup> MNFP Programme d'Interventions Prioritaires (PIPE), Haïti 2013-2016. Ce taux est le plus élevé de la région, voir PNUD, *Rapport sur le développement humain 2014*.

<sup>78</sup> Adelman, p. 104

<sup>79</sup> MENFP, Programme d'Interventions Prioritaires (PIPE), Haïti 2013-2016

<sup>80</sup> CUE, p. 40.

<sup>81</sup> MENFP, Circulaire ministérielle du 8 août 2013, [http://menfp.gouv.ht/Mise\\_en\\_garde\\_aux\\_directeurs\\_d\\_%C3%A9coles.htm](http://menfp.gouv.ht/Mise_en_garde_aux_directeurs_d_%C3%A9coles.htm)

<sup>82</sup> MENFP, Liste des ouvrages subventionnées par l'État pour l'année académique 2015-2016, <http://menfp.gouv.ht/nouvelliste%20Pub%20livre%20sub.pdf>

<sup>83</sup> Adelman, p. 102 ; CUE, p. 37.

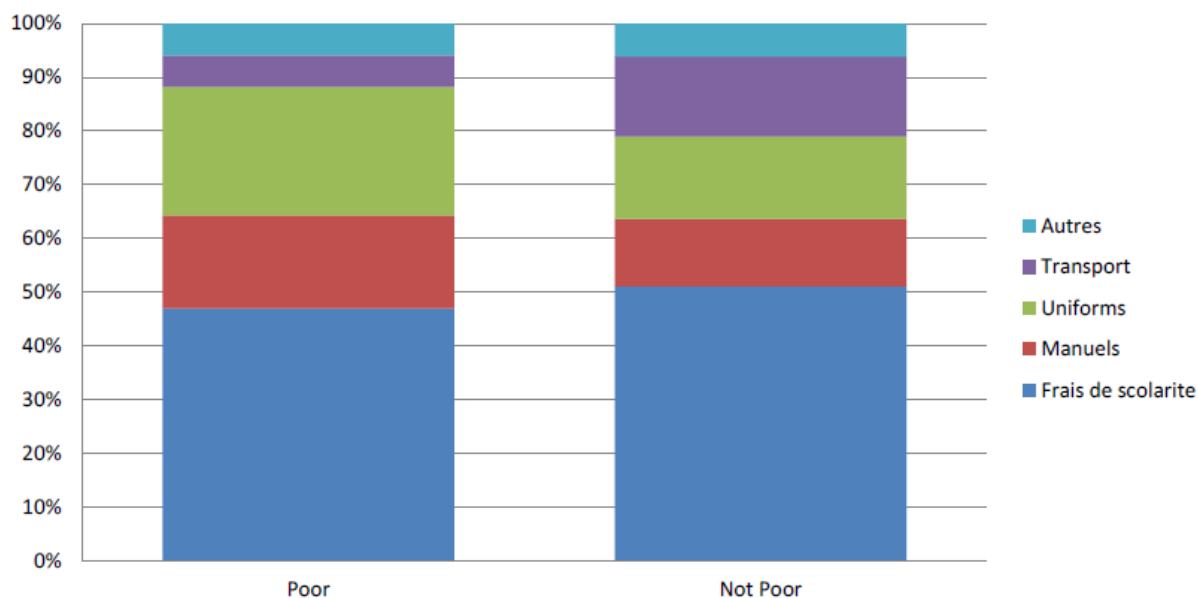
<sup>84</sup> Banque Mondiale, *Etudes sur la pauvreté: Résultats d'éducation*, 7 mai 2014 ; McNulty, 2011, p. 112 ; CUE, p. 38 ; Henriette LUNDE, *Youth and Education in Haiti: Disincentives, vulnerabilities and constraints*, FAFO, 2008, p. 22.

<sup>85</sup> CRAD, p 21.

<sup>86</sup> IHSI/ Ministère de l'Économie et des Finances, Indice des prix à la consommation, juillet 2015. Avec un indice 100 en 2004, l'indice des prix des frais d'enseignement en juillet 2015 est de 227.9

pour les examens de fin d'année.<sup>87</sup> De plus les redoublements fréquents (les enfants dont les familles ne peuvent pas payer les frais doivent redoubler l'année)<sup>88</sup> et les coûts d'une année scolaire imposent un fardeau économique supplémentaire sur les familles, les forçant souvent à retirer leurs enfants de l'école (Le coût indirect de l'éducation publique est l'un des facteurs principaux participant au fort taux d'abandon).<sup>89</sup> Les frais éducatifs sont ainsi essentiellement supportés par les ménages.

### Dépenses des ménages dans l'éducation, par type de dépense<sup>90</sup>



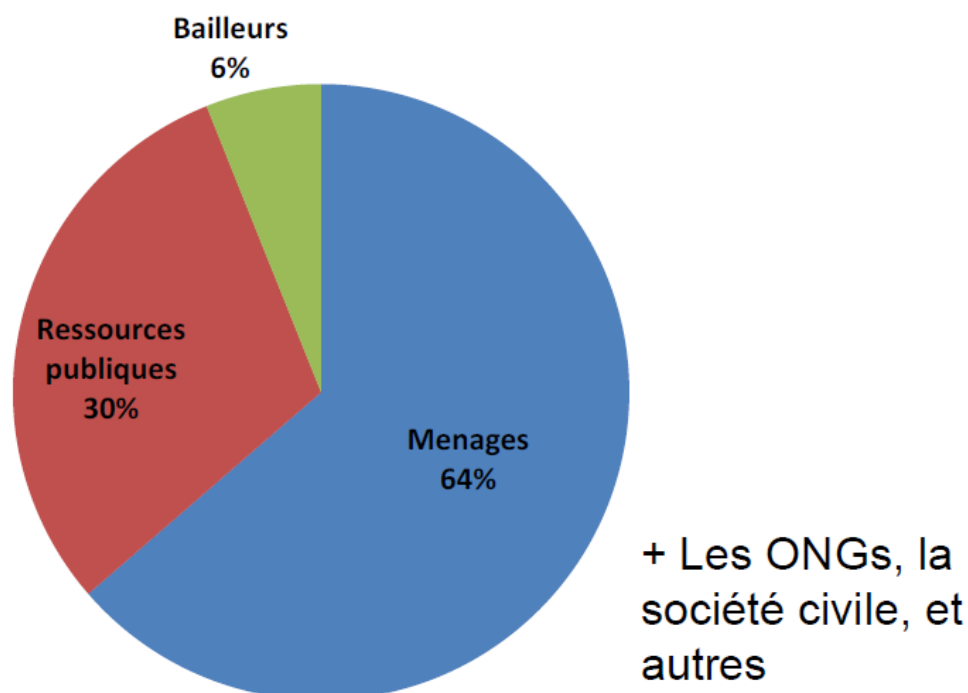
<sup>87</sup> Lunde, p. 22.

<sup>88</sup> Lunde, p. 22

<sup>89</sup> CRAD, p. 22 ; Adelman, p. 94-95.

<sup>90</sup> Source : Banque Mondiale, *Etudes sur la pauvreté: Résultats d'éducation*, 7 mai 2014

## Sources de financement annuelles pour l'éducation<sup>91</sup>



36. Au vu du coût élevé de l'éducation et l'incertitude liée à ses débouchés financiers,<sup>92</sup> certains parents n'ont pas les moyens d'envoyer tous leurs enfants à l'école et doivent faire un choix,<sup>93</sup> ou préfèrent faire travailler leurs enfants (50.4% des enfants âgés de 5 - 14 ans travaillaient en 2012) pour leur garantir un rendement financier immédiat et une meilleure sécurité financière, même si dans 91.5% des cas les enfants travaillent tout en allant à l'école.

<sup>91</sup> Source : Présentation de la Banque Mondiale, sur la base de l'étude sur la pauvreté, document disponible avec les auteurs (Mai 2014).

<sup>92</sup> Lunde, p. 38.

<sup>93</sup> SIPA, p. 13.

## Travail des enfants et fréquentation scolaire<sup>94</sup>

Pourcentage d'enfants de 5-14 impliqués dans le travail des enfants et pourcentage fréquentant l'école, parmi les enfants de 5-14 ans qui travaillent, pourcentage qui fréquentent l'école, et parmi les enfants de 5-14 ans qui fréquentent l'école, pourcentage qui travaillent, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, EMMUS-V Haïti 2012

Caractéristiques sociodémographiques	Tous les enfants de 5-14 ans			Enfants de 5-14 ans impliqués dans le travail des enfants		Enfants de 5-14 ans qui fréquentent l'école	
	Pourcentage impliqués dans le travail des enfants	Pourcentage qui fréquentent l'école	Effectif d'enfants de 5-14 ans	Pourcentage qui fréquentent l'école	Effectif d'enfants de 5-14 ans impliqués dans le travail des enfants	Pourcentage impliqués dans le travail des enfants	Effectif d'enfants de 5-14 ans qui fréquentent l'école
<b>Milieu de résidence détaillé</b>							
Aire Métropolitaine (sans camps)	22,1	95,9	2 450	95,8	541	22,0	2 349
Autres villes (sans camps)	41,5	97,4	2 198	97,9	913	41,8	2 140
Urbain (sans camps)	31,3	96,6	4 649	97,1	1 454	31,4	4 490
Rural (sans camps)	61,1	90,3	3 808	90,0	5 377	60,9	7 951
Camps	38,2	92,1	378	90,4	144	37,5	348
<b>Age</b>							
5-11	65,3	91,4	9 470	91,4	6 184	65,3	8 657
12-14	18,1	94,7	4 364	92,3	791	17,7	4 132
<b>Quintiles de bien-être économique</b>							
Le plus bas	68,9	84,9	3 306	85,4	2 276	69,3	2 805
Second	62,9	91,1	2 982	91,2	1 875	63,0	2 716
Moyen	51,4	95,0	2 849	95,3	1 464	51,5	2 707
Quatrième	35,6	96,3	2 537	97,6	903	36,1	2 444
Le plus élevé	21,1	98,0	2 161	99,1	457	21,4	2 117
Ensemble	50,4	92,4	13 834	91,5	6 975	49,9	12 789

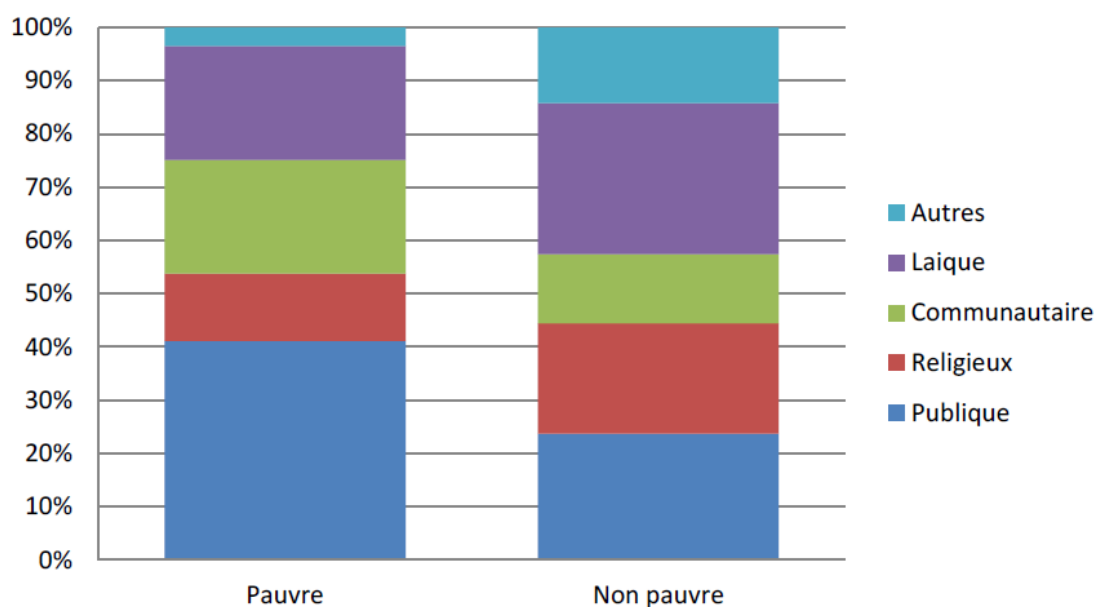
37. Dans ce contexte, alors que le droit à une éducation de qualité et gratuite n'a pas encore été réalisé, y compris dans les écoles privées, et que ces dernières servent en majorité les plus pauvres, la politique des autorités soutenant l'éducation privée ne paraît pas respecter les obligations d'Haïti en matière de droits de l'Homme. Ces politiques sont d'autant plus étonnantes et déstabilisantes que certaines écoles privées ont déjà pu recevoir un soutien privé après le séisme, de la part des églises ou des ONG.<sup>95</sup>

<sup>94</sup> Tableau copié de EMMUS V (2012), p. 339.

<sup>95</sup> Ilionor Louis, *Système éducatif haïtien et post-séisme : Une analyse du système éducatif haïtien avant et après le séisme du 12 janvier 2010*, REPT (Port-au-Prince, septembre 2009), p. 25.



## Types d'écoles selon le statut économique des élèves du fondamental<sup>96</sup>



38. De plus, non seulement cette politique, mise en place notamment à travers l'EPT et le PSUGO, n'a pas permis de manière satisfaisante de réaliser le droit à l'éducation, mais elle a eu pour effet pervers d'affaiblir l'école publique. Les subventions du PSUGO ou de l'EPT pour payer les frais de scolarité sont essentiellement destinées aux écoles privées. Ceci a conduit à une situation où les parents ont été encouragés à envoyer leurs enfants dans le privé plutôt que dans le public dans les cas où ils pouvaient choisir.<sup>97</sup> Ces programmes n'ont donc ni contribué à la gratuité effective des écoles publiques, ni permis de rééquilibrer la différence entre école publique et privée, ni permis de construire un système de qualité gratuit sur le long terme.
39. Alors qu'elles ont renforcé le secteur privé, les autorités haïtiennes ont également failli à investir une part suffisante des ressources du pays dans l'éducation et ont mal géré celles disponibles.<sup>98</sup> Si Haïti a observé une hausse de l'investissement dans l'éducation, ce n'est que par le truchement du PSUGO, qui a essentiellement bénéficié au secteur privé. Bien que la part de financement accordée à l'éducation équivaille à 4.0% du PIB en 2014,<sup>99</sup> ce taux est bien inférieur à la moyenne des pays les moins développés, et à la plupart des autres pays de la région.<sup>100</sup>

<sup>96</sup> Source : Présentation de la Banque Mondiale, sur la base de l'étude sur la pauvreté, document disponible avec les auteurs (Mai 2014).

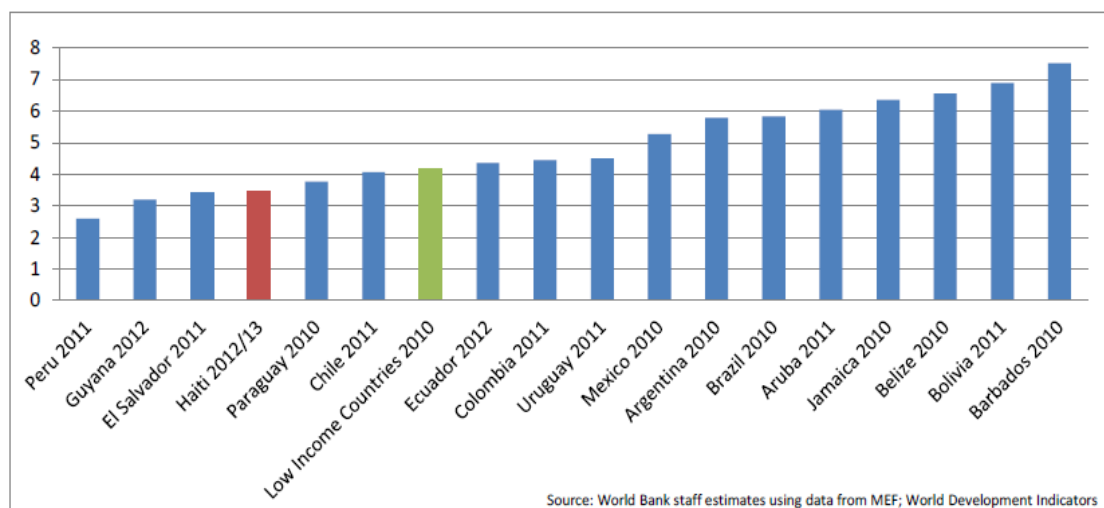
<sup>97</sup> Entretien avec Représentant d'Education Internationale; Entretien avec Représentante du MENFP.

<sup>98</sup> CUE, p. 35 ; Mérilien, Charles et Stimphil (n 58) ; CRAD, p. 45

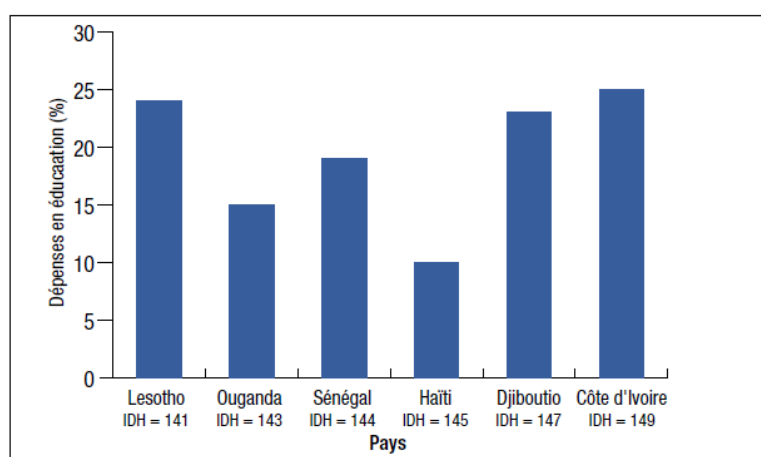
<sup>99</sup> FMI, *Haiti : Selected Issues*, 2015, p. 27.

<sup>100</sup> Adelman, p.100-101.

## Budget public alloué à l'éducation en pourcentages du PIB<sup>101</sup>



## Comparaison du financement de l'éducation des pays aux indices de développement humain (IDH) semblables (pourcentage des dépenses publiques totales)<sup>102</sup>



40. Enfin, malgré la volonté exprimée par le gouvernement d'améliorer la situation de l'éducation publique en Haïti, les efforts entrepris sont insuffisants, et l'application des programmes problématique. Ainsi, la mise en œuvre du Plan Opérationnel a connu une mise en œuvre mitigée, avec seulement 10 % environ du PO mis en œuvre au 31 décembre 2012. Le PO a seulement été financé à hauteur de 15 %, ce qui résulte principalement du faible taux d'exécution du plan. Les contraintes d'ordre financier ont conduit à ce que d'importantes activités n'ont pu être lancées.<sup>103</sup>

<sup>101</sup> Copié de: Estimations de la Banque mondiale à partir de données du Ministère de la finance et des Indicateurs de développement en Amérique Latine in Adelman 2015, p. 101.

<sup>102</sup> Copié de: WISE, Education in Haiti: An overview of trends, issues and plans, 2011.

<sup>103</sup> CUE, p. 30.

### 3. Mauvaise qualité et absence de régulation de l'éducation privée<sup>104</sup>

41. Il existe plusieurs types d'écoles privés en Haïti, avec des niveaux de qualité différents. Les écoles communautaires sont généralement d'une très mauvaise qualité en raison d'un sous-financement chronique dû à des frais de scolarité très bas ; ceci a pour résultat l'engagement de professeurs non-qualifiés et de très mauvaises conditions d'enseignement.<sup>105</sup> Parmi les écoles privées à but lucratif, les écoles dites « *borlettes* »<sup>106</sup> sont également de très mauvaise qualité, avec un manque de qualification et de supports pédagogiques rendant l'apprentissage très aléatoire.<sup>107</sup> Les écoles religieuses sont plus ambivalentes : certaines écoles religieuses sont de très bonne qualité et mettent l'accent sur un enseignement de bonne qualité ; d'autres voient des conditions de travail et d'enseignement très précaires.<sup>108</sup> Quelques écoles privées d'élite offrent une formation de très bonne qualité, toutefois surtout réservée aux enfants issus de familles aisées de zone urbaines comme Port au Prince ou les grandes villes du pays.<sup>109</sup>
42. La régulation de l'éducation privée en Haïti est marquée par l'absence et la faiblesse de gouvernance de l'Etat et des lois obsolètes et inutilisées. Le Ministère se voit dépassé par l'évolution anarchique des écoles privées et manque de moyens pour assurer son rôle de garant de la qualité de l'éducation.<sup>110</sup>
43. L'Etat haïtien ne dispose pas d'un cadre de régulation adéquat de l'éducation privée.<sup>111</sup> Ainsi, la loi sur l'ouverture et le contrôle des écoles privées, datant de 1974, n'a été utilisée par les pouvoirs publics que très récemment, et seulement de manière ponctuelle et irrégulière. Il existe une procédure de demande d'accréditation des écoles, qui exige par exemple des pièces justificatives concernant la formation des directeurs et enseignants et des détails sur l'infrastructure des bâtiments,<sup>112</sup> mais elle est rarement appliquée.
44. En conséquence, seules environ 25% des écoles fondamentales privées du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles étaient accréditées en 2010.<sup>113</sup> Jusqu'à récemment, la situation était telle que toute personne – sans égard quant à ses qualifications ou intentions – pouvait ouvrir une école privée en Haïti.<sup>114</sup> Le manque de régulation des écoles privées par l'Etat haïtien a laissé libre cours à l'établissement d'écoles de mauvaise qualité, construites en partie sur l'abus de l'absence de cadre normatif.

---

<sup>104</sup> Il est important de noter qu'en ce qui concerne les données disponibles, elles ne sont pas suffisantes pour comparer au niveau national les écoles privées et publiques. Le niveau des écoles varie grandement, avec des écoles privées et des écoles publiques ayant par exemple des taux de réussite dans les examens d'Etat allant de 0 % à 100 %. Mais dans la mesure où l'Etat haïtien tolère l'opération d'écoles privées – surtout à but lucratif – d'une très mauvaise qualité et de taux de réussite dans les examens d'Etat de 0 %, il est en violation de ses obligations internationales et constitutionnelles.

<sup>105</sup> Wolff, p 5.

<sup>106</sup> Voir paragraphe 9.

<sup>107</sup> Lunde, p. 22 ; Sylvie Croisy, *Haïti: école-borlette*, 2012, p. 90.

<sup>108</sup> Wolff, p. 5.

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> MENFP, *Stratégies*, 2007, pages 48-53 ; MENFP, *Plan Opérationnel*, 2012, pages 43-44, 50-57, 67-72. ; MENPF, *PIPE*, pp. 28, 78.

<sup>111</sup> Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF), *Pour un Pacte National Pour l'Éducation*, 2010, p. 24.

<sup>112</sup> MENFP, *Ecoles Non Publiques / Demande D'accréditation* : [http://menfp.gouv.ht/licence\\_ecole.htm](http://menfp.gouv.ht/licence_ecole.htm)

<sup>113</sup> *Stratégie Education pour tous*, 2010, p. 24.

<sup>114</sup> Laurence Wolff, *Education in Haiti*, 2008, p. 5.

**Tableau de répartition des écoles accréditées de 1974 à 2013, selon le département et le niveau<sup>115</sup>**

Département	Niveaux					Total
	Préscolaire	Fondamental 1er et 2e cycles	3e cycle fondamental	Fondamental complet	Secondaire	
Artibonite	4	144	7	0	252	407
Centre	2	51	0	0	46	99
Grand'Anse	1	33	2	0	43	79
Nippes	0	11	1	0	17	29
Nord	2	20	2	0	42	66
Nord'Est	1	6	0	0	4	11
Nord'Ouest	3	83	6	0	22	114
Ouest	193	887	13	0	1208	2301
Sud	0	34	0	0	22	56
Sud'Est	1	30	1	0	21	53
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>1299</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>1677</b>	<b>3215</b>

45. S'il existe un curriculum national, celui-ci n'est que très peu suivi, particulièrement dans les écoles privées, qui pour la plupart suivent un programme propre.

46. Du fait du manque de régulation et d'infrastructures d'Etat, l'utilisation des fonds publics accordés aux écoles privées n'est pas suffisamment surveillée, étant ainsi prône à faire l'objet de détournements.<sup>116</sup> En effet, de nombreux cas de corruption et fraude ont été dévoilés depuis le lancement du PSUGO.<sup>117</sup> Une enquête partielle de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) a montré qu'un grand nombre d'écoles recevant des fonds ont des infrastructures inappropriées, un nombre d'élèves constatés et déclarés différent, ou même parfois n'existent plus.<sup>118</sup> De

<sup>115</sup> Copié de : MENFP, Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat (DAEPP, 2013).

<sup>116</sup> FMI, 2015, p. 28-31.

<sup>117</sup> *HPN Haïti*, « PSUGO : Le MENFP ne veut pas payer pour les faux effectifs d'écoliers », 7 janvier 2016, accessible à l'adresse : <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/17661-haiti-psugo-le-menfp-ne-veut-pas-payer-pour-les-faux-effectifs-decoliers> ; *Radio Siskeya*, « Scandale de Port-de-Paix », 26 juin 2012, accessible à l'adresse : <http://www.radiokiskeya.com/spip.php?article8918> ; *Le Matin Haïti*, « Quand les fraudeurs prennent le PSUGO d'assaut », 10 mai 2013, accessible à l'adresse : <http://www.lematinhaiti.com/contenu.php?idtexte=35755> ; *HPN Haïti*, « Arrestation de deux faussaires dans le département du Centre », 29 août 2013, accessible à l'adresse : <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/nouvelles/38-justice-a-securite/10289-haiti-education-psugo-arrestation-de-deux-faussaires-dans-le-departement-du-centre> ; « Haïti-PSUGO : 85 écoles exclues du Programme pour fraude » 8 juillet 2015, accessible à l'adresse : <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/16259-haiti-psugo-85-ecoles-exclues-du-programme-pour-fraude> ; « 263 écoles de l'Ouest exclues du programme pour fraudes », 09 janvier 2016, accessible à l'adresse : <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/17687-haiti-psugo--263-ecoles-de-louest-exclues-du-programme-pour-fraudes-pdf>

<sup>118</sup> Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), Rapport préliminaire de vérification des écoles faisant partie Du Programme De Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO), 30 Juin 2015 (Document disponible avec les auteurs).

nombreux cas de fraude dans la mise en œuvre du PSUGO sont rapportés, sans pour autant entraîner des sanctions de la part des autorités compétentes du MENFP.<sup>119</sup>

47. De plus, le gouvernement n'a pas fait les efforts nécessaires pour mettre en place un mécanisme de suivi et de régulation de l'enseignement privé. La mise en œuvre du PSUGO démontre la faible capacité de régulation du gouvernement et de l'Etat. En plus de la corruption, s'autres problèmes ont été notés : les versements n'arrivent pas, ou trop tard, aux écoles, qui ne peuvent pas payer leurs enseignants. Des écoles ont pu facilement, et avec peu de sélection ou contrôle, bénéficier du programme, ce qui a attiré de nombreuses personnes n'ayant ni la capacité ni le but de pourvoir une éducation de qualité, mais simplement de remplir des classes d'enfants ou même inscrire des faux noms d'enfants afin d'obtenir les subventions. Une analyse comparative des listes officielles des écoles participant au programme avec celles ayant participé aux examens d'état montrent des différences préoccupantes.
48. Le registre des écoles mis en place par le MENFP est public mais difficilement accessible, et non actualisé.<sup>120</sup> De plus, il est construit sur une base volontaire : en conséquence, il manque des informations pour de nombreuses écoles. Les contradictions et les incohérences sont récurrentes : certaines écoles sont inscrites plusieurs fois, et d'autres sont inscrites comme recevant des fonds sans participer aux examens d'Etat.
49. Une autre mesure conditionne la création de nouveaux établissements scolaires à travers l'obtention d'une licence gouvernementale, mais ne spécifie pas les méthodes de vérification et de contrôle. Le système de contrôle actuel se fonde sur des lois obsolètes et inefficaces.<sup>121</sup> Pour pallier à cette situation, une Inspection générale de l'éducation a été lancée en 2015,<sup>122</sup> et une Circulaire, accompagnée d'un guide d'infrastructure<sup>123</sup>, a été publiée. Mais celle-ci est très peu appliquée et pas détaillée.<sup>124</sup>
50. Concernant la qualification et l'engagement des enseignants des écoles privées, les problématiques similaires, mais de plus grande ampleur encore, que dans le secteur public, à savoir une sous-qualification chronique. Le personnel des écoles privées haïtiennes est communément peu ou pas qualifié. Les directeurs d'écoles privées ne disposent, en général, pas des compétences requises en gestion administrative et pédagogique nécessaires pour mener à bien leurs fonctions éducatives.<sup>125</sup> Presque 90 % des instituteurs d'écoles primaires privées ne disposent ni de la formation professionnelle, ni du soutien nécessaires pour enseigner.<sup>126</sup> Moins de 12 % des quelques 70,000 instituteurs du privé déclarés ont complété les études nécessaires

---

<sup>119</sup> *HPN Haïti*, « PSUGO : Le MENFP ne veut pas payer pour les faux effectifs d'écoliers », 7 janvier 2016, accessible à l'adresse : <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/17661-haiti-psugo-le-menfp-ne-veut-pas-payer-pour-les-faux-effectifs-decoliers>.

<sup>120</sup> <http://menfp.gouv.ht/Cartographie-scolaire.html>

<sup>121</sup> Par exemple, la Loi sur les conditions d'ouverture et opération des écoles privées date de 1974.

<sup>122</sup> Arrêté Ministériel du 23 juillet 2015, [http://menfp.gouv.ht/Arrete%20ministeriel%20NM%20creant\\_IGAENF.pdf](http://menfp.gouv.ht/Arrete%20ministeriel%20NM%20creant_IGAENF.pdf).

<sup>123</sup> MENFP, Direction de Génie Scolaire, Petit guide pratique pour la conception et la réalisation d'écoles fondamentales en Haïti, basées sur les normes et selon les procédures préconisées par le MENFP, avril 2014.

<sup>124</sup> [http://menfp.gouv.ht/circulaire\\_subvention\\_%C3%A9coles\\_priv%C3%A9es.html](http://menfp.gouv.ht/circulaire_subvention_%C3%A9coles_priv%C3%A9es.html)

<sup>125</sup> Rapport OMD pour Haïti, 2013, p. 82.

<sup>126</sup> Données et figures clé, p. 1.

pour enseigner.<sup>127</sup> En raison de conditions de travail problématique, l'absentéisme chez les professeurs des écoles privées est également très important.<sup>128</sup>

51. Le niveau de l'enseignement dispensé dans les écoles privées haïtiennes est faible. Les écoles publiques ont généralement une meilleure réputation sur le plan de la qualité de l'enseignement, les résultats aux examens d'état,<sup>129</sup> et des professeurs, mais sont souvent considérées comme étant moins bien organisées et offrant une éducation de moins bonne qualité que les écoles privées d'élite.<sup>130</sup>
52. En outre, l'infrastructure des écoles privées est souvent mal adaptée aux besoins de l'enseignement.<sup>131</sup> Les cantines scolaires sont un facteur important permettant aux familles pauvres d'envoyer leurs enfants à l'école.<sup>132</sup> A cet égard, le manque de cantines dans presque 70 % d'établissements privés en 2011 (contre environ 35 % dans le secteur public)<sup>133</sup> complique l'accès à une éducation de qualité et entraîne des résultats problématiques de la part des enfants pauvres. Un nouveau Programme National de Cantine Scolaire vise obliger aux écoles privées de se fournir d'une cantine, mais est trop récent pour être évalué.<sup>134</sup>
53. Pour répondre à ces enjeux, le MENFP a proposé en 2014 « Douze mesures majeures pour améliorer la qualité de l'éducation et la gouvernance du système éducatif ». <sup>135</sup> Parmi elles, les plus importantes sont la mise en place d'un programme d'inscription des enseignants prévoyant l'intégration des professeurs aux cours d'entraînement,<sup>136</sup> d'un registre exhaustif des écoles, et d'un contrôle des écoles avec les plus forts taux d'échec. Ces mesures n'ont pas eu d'effets immédiats visibles. Il faudra peut-être un peu de temps pour voir l'effet de ces mesures, mais il paraît difficile d'effectivement réguler l'éducation en Haïti sans un vrai cadre législatif juridiquement contraignant, et des moyens humains et financiers appropriés pour le suivi de celles-ci.

## IV. Recommandations à l'Etat haïtien

54. Sous l'impulsion des politiques éducatives des gouvernements successifs, renforcées par les mesures des dernières années visant à soutenir l'enseignement privé, l'éducation de qualité est un privilège en Haïti, offert seulement aux enfants dont les parents peuvent payer l'école privée, alors que celle-ci est un droit que l'Etat haïtien a l'obligation juridique de mettre en œuvre. Au lieu d'être une occasion pour remettre à plat et rééquilibrer le système éducatif, comme l'avait suggéré un rapport du REPT dès 2010,<sup>137</sup> le séisme a renforcé la privatisation et la

---

<sup>127</sup> Données et figures clé, p. 1.

<sup>128</sup> Rapport OMD pour Haïti, 2013, p. 82.

<sup>129</sup> Le Nouvelliste, Pour une démocratisation de l'éducation de qualité, 25 août 2014, <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/134880/Pour-une-democratisation-de-leducation-de-qualite.html> (vu le 7 avril 2016)

<sup>130</sup> Louis-Auguste Joint, *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti : le cas des écoles catholiques*, 2005, p. 5.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> Rapport OMD pour Haïti, 2013, p. 99.

<sup>133</sup> Recensement scolaire, 2011, p. 9.

<sup>134</sup> MENFP, Programme National de Cantine Scolaire (PNCS), Politique et Stratégie Nationales d'Alimentation Scolaire (PSNAS), Janvier 2016, p. 26.

<sup>135</sup> <http://menfp.gouv.ht/Douze%20mesures%20majeures.html>

<sup>136</sup> Programme Permis Provisoire d'Enseigner, <http://menfp.gouv.ht/Depliant%208.5X11.pdf>

<sup>137</sup> Ilionor Louis, *Système éducatif haïtien et post-séisme : Une analyse du système éducatif haïtien avant et après le séisme du 12 janvier 2010*, REPT (Port-au-Prince, septembre 2009), p. 26, 27.



marchandisation du système éducatif haïtien, sous l'impulsion de politiques de court-terme visant à soutenir le secteur privé, et sans regard par rapport aux impacts sur les droits de l'Homme, ni aux dernières recommandations du Conseil des Droits de l'Homme<sup>138</sup>, ni aux appels de la société civile, tel que les Résolutions du Forum International de l'Education organisé par l'UNNOH 2010.<sup>139</sup> Par conséquent, les organisations signataires de ce rapport recommandent à l'Etat haïtien de :

- Orienter les ressources vers le développement d'un système éducatif public capable de mettre en œuvre le droit à une éducation gratuite de qualité sans discrimination, plutôt que de les détourner vers le secteur privé, et augmenter le financement alloué à l'éducation, en accord avec la pratique des autres pays dans une situation similaire, afin de répondre aux défis du système éducatif en Haïti et à rééquilibrer le système éducatif en faveur de l'enseignement public ;
- Faire approuver par le parlement haïtien le Pacte national pour une éducation de qualité, rédigé par le MENFP et signé par de nombreux acteurs politiques et organisations de la société civile, ce qui permettrait de doubler le budget accordé au secteur de l'éducation et par là d'améliorer la qualité du système éducatif en Haïti ;
- Surveiller et modifier les lois et politiques publiques régissant les prestataires de l'éducation privée afin de garantir la jouissance du droit à l'éducation par tous sans discrimination. L'adoption d'une loi générale pour l'éducation serait un premier pas non négligeable.
- Développer en priorité un cadre juridique et un système de contrôle efficace pour les écoles privées, avant de leur accorder tout soutien éventuel ;
- Veiller à l'exécution et la mise en œuvre de chacune des provisions définies dans les Douze Mesures, y compris en renforçant le cadre de suivi et de contrôle ;
- Faciliter et veiller au fait que les enseignants, aient une qualification et une formation suffisantes, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public, par exemple en renforçant la régulation étatique de la profession enseignante, comme préconisé dans la Mesure 1 ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir toute incidence néfaste, directe ou indirecte, du secteur éducatif privé et d'assurer la contribution du secteur privé à la mise en œuvre du droit à une éducation pour tous en Haïti ;
- Modifier la Constitution afin d'assurer sa conformité avec les principes du droit des droits de l'Homme sur l'équilibre raisonnable à atteindre entre acteurs privés et acteurs publics.

---

<sup>138</sup> Assemblée Générale des Nations Unies Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel - Haïti, 22 décembre 2011, Doc. A/HRC/19/19, paragraphes 88.61, 88.73, 88.122, 88.125 – 88.129, 88.135.

<sup>139</sup> « Les résolutions du Forum International sur l'Education », organisé par l'UNNOH du 22 au 24 mars 2010, fichier disponible avec les auteurs.